

CAP Mouvement complémentaire de mutation 1^{er} mars 2015

Monsieur Le Président,

Le gouvernement présente aujourd'hui les grandes lignes du budget 2015. La couleur avait déjà été affichée par le président de la République et le gouvernement : il s'agit bel et bien d'un budget d'austérité dans la droite ligne de l'économie de l'offre que veut promouvoir le pouvoir en place.

Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale.

Les conséquences économiques et sociales de ces coupes budgétaires sont graves. La baisse des dotations des collectivités pèse sur l'emploi et les investissements, sachant que deux-tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités.

S'agissant de la Sécurité sociale, ces coupes vont aggraver la situation des plus modestes, par exemple en ce qui concerne les soins de santé : de plus en plus de ménages à revenu modeste et d'étudiants se privent de ces soins. En revanche, les entreprises continuent d'être servies généreusement. Même Le Figaro relève que « les entreprises seront à nouveau les grandes gagnantes ». En plus du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés et contribution additionnelle (C3S), qui est un impôt sur le chiffre d'affaires, et de la suppression d'une dizaine de taxes.

Le gouvernement présente la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu comme une réforme favorable aux plus pauvres. Loin d'être une réforme, c'est un trompe l'œil visant à mettre en sourdine le fait que ce qui pèse surtout sur les ménages les plus modestes, ce sont les impôts indirects et particulièrement la TVA. D'autant plus que la taxe sur le gazole va encore augmenter de 2 centimes au litre.

Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, nous ne sommes pas sortis de la crise économique. L'activité économique stagne, l'emploi continue de baisser surtout dans l'industrie, la précarité, la pauvreté et les inégalités se développent. Ce budget d'austérité est le contraire de ce dont le pays a besoin.

La Cgt réaffirme la nécessité d'une véritable révision des politiques publiques dans l'intérêt des salariés, des retraités, des privés d'emploi, dans l'intérêt aussi de la recherche et de l'investissement productif. Il faut mettre à plat l'ensemble des aides, exonérations et abattements sociaux et fiscaux dont bénéficient les entreprises. Ce sont autant de dépenses publiques qui ne profitent pas, ou très peu, à l'emploi et à l'investissement productif. La suppression des aides inutiles est indispensable pour dégager des marges pour développer les services publics de qualité et reconquérir la Sécurité sociale.

Il faut aussi mettre en place une véritable réforme fiscale pour à la fois lutter contre l'injustice sociale et améliorer l'emploi et l'investissement productif.

De plus, nous souhaitons revenir sur les réunions régionales destinées à informer les cadres A+ de leurs nouvelles perspectives de carrière peu réjouissantes, M. GARDETTE, responsable de SPIB, a annoncé avec froideur une vaste opération de recyclage, à l'image



Montreuil, le 17 novembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

des ordures ménagères, des postes comptables C4, voire C3. Un nombre impressionnant de suppressions (850), étrangement démenti lors du dernier Comité technique de réseau, a même été évoqué.

Pourtant, les premières communications en local des DDFIP et DRFIP accréditent ce scénario catastrophique. Là aussi, la froideur est de mise. En Savoie, par exemple, une consommation excessive de fioul est avancée pour justifier la fermeture d'un poste comptable situé en altitude ... Nous attendons sans surprise le prétexte des climatiseurs dans le sud-est...

La rigueur budgétaire autoriserait donc la DGFIP d'engager **une vaste opération de démaillage territorial**, particulièrement néfaste en terme d'aménagement du territoire. Le guichet fiscal vole donc en éclat. Il est vrai que l'objectif pour la DGFIP est sans doute plus maintenant de désintoxiquer les usagers de l'accueil. Les discours parisiens sur l'utilisation d'internet et des smartphones ignorent délibérément des zones du territoire où les usagers ont grand besoin d'un vrai service public. L'air du temps est ainsi, plus de droits et de services pour les « sans dents » ou les « analphabètes ».

La DGFIP décide donc de brader le service public et le service offert aux collectivités locales.

Soyez bien convaincus de la détermination de la CGT Finances Publiques à s'opposer très fermement à ce démantèlement lourd de conséquences également pour les inspecteurs. Vous auriez tort sur ce terrain très sensible pour les collectivités locales de sous-estimer notre capacité de mobilisation.

Vous privez donc de facto l'accès direct aux postes comptables pour les inspecteurs qui ont toujours fait face aux responsabilités comptables avec une grande conscience professionnelle. L'administration a généré délibérément dans les petits postes comptables une grande souffrance au travail : non remplacement des départs en retraite, gestion conjointe qui ont poussé certains comptables et leurs équipes au bord du gouffre à réclamer la suppression de leurs postes.

Comment allez-vous gérer la situation des inspecteurs comptables dont le poste est supprimé compte tenu de la réduction drastique des postes C4 ? Qu'avez-vous à dire aux inspecteurs dont l'accès direct aux postes comptables est désormais fermé à l'image de la fusion qui a définitivement bouché l'horizon de tous les agents de la DGFIP, et relégué le service public à une préoccupation accessoire ?

Finalement, la CGT s'interroge les perspectives de carrière des cadres A au sein de la DGFIP ?

Concernant le mouvement complémentaire en lui-même, quelques chiffres :

Nous constatons tout d'abord que la Direction Générale reste sur sa ligne de mouvement marginal. Il sera en effet difficile de faire moins qu'un taux de satisfaction de 4.7% avec 109 mutations faites...

2 492 demandes ont été initialement formulées pour ce mouvement complémentaire. 154 IFIP ont renoncé à leur demande, 36 ont été déclarées inéligibles car ne présentant aucun caractère de priorité nouvelle.

Comme nous vous l'avions fait remarquer, les attentes de nos collègues ont été terriblement déçues par le très faible nombre de mutations, soit 109, au lieu de 183 l'année dernière.

Ce mouvement apparaît donc à nouveau plus comme un mouvement de régularisation intervenant à la marge qu'un véritable mouvement de mutation complémentaire.

Nous regrettons à nouveau le dommage collatéral impactant les inspecteurs stagiaires, pénalisés par le délai de séjour d'un an à compter du 1^{er} mars, qui plaçaient de gros espoirs dans ce mouvement.

Malgré les 2 492 demandes initiales, nous regrettons les 63 postes demeurés vacants, notamment 35 postes d'huissier. Pour la CGT, cette situation reflète le manque d'attractivité de la fonction d'huissier. Les risques encourus par les agents qui exercent cette fonction : risques routiers, agressions physiques et verbales, le manque d'attractivité du régime indemnitaire et des barèmes de remboursement de frais, sont autant d'éléments qui n'incitent pas les agents à demander les postes d'huissiers qui restent désespérément vacants.

De plus, dans un certain nombre de direction, les fonctions d'huissiers sont aujourd'hui assurées par des agents ALD ou détachés sur ces postes. Cette situation n'est pas acceptable.

Pour conclure, nous regrettons le calendrier imposé par le bureau RH1A qui voit s'incrémenter au milieu de la CAPN révision des évaluations, la CAPN mouvement complémentaire de mutations.

Nous rappelons que les élus ne sont pas des machines. Enchaîner les suites du mouvement complémentaire directement avec cette CAPN est à notre avis contraire à l'application au droit à la défense des agents dans la mesure où leurs défenseurs ne sont pas ménagés.

D'autre part, ce type de calendrier augmente les frais de la Direction Générale pour les remboursements des trajets de nos experts. En cette période de disette, cela est étonnant. Une optimisation est possible.

CR mouvement complémentaire 01/03/2015

La CAPN s'est tenue sur un jour et demi au lieu de un jour prévu initialement compte tenu du nombre de dossiers à examiner. Le calendrier des CAP nationales établi par le bureau RH1A a hélas intercalé la CAPN mouvement complémentaire de mutation au milieu de la CAPN révision des évaluations.

De ce fait, nous avons insisté pour que le temps pris en plus pour la CAP mouvement complémentaire ne le soit pas au détriment de la CAP révision des évaluations, ce qui serait le cas.

La DG s'est tout d'abord exprimée sur le climat d'insécurité qui règne actuellement aux abords des centres des finances publiques. Outre sa solidarité et la difficulté d'anticipation face à ce genre d'événement, il nous a été précisé que le rôle des pouvoirs publics était principalement d'alerter les agents, de les reloger et de remettre en état les structures.

Sur le mouvement complémentaire en tant que tel, la DG a validé notre analyse des chiffres présentés dans notre déclaration liminaire. Il nous a été affirmé que la province était excédentaire contrairement à l'IDF.

➤ **Concernant les 35 vacances de postes d'huissiers**, la DG nous a affirmé que, la plupart du temps, ces postes étaient matériellement occupés. Le problème d'attractivité était à la marge, que des propositions avaient été formulées en GT pour prendre désormais en compte l'affectation « huissier » en affectation prioritaire au même titre que l'affectation « EDRA ». Dans l'attente de la mise en place de ce dispositif, les postes sont occupés par des agents ALD ou volontaires et bénéficiant du dispositif.

➤ **Concernant la situation de la RIF**, la DG a voulu attirer notre attention sur le fait qu'au mouvement général elle avait poussé la logique assez loin dans les départs pour la province. Il s'agit désormais de préserver le fonctionnement des directions composant la RIF où il y a des enjeux fiscaux. A ce titre, il nous a été affirmé qu'il était hors de question de faire à l'identique au mouvement complémentaire.

Il nous a été réaffirmé que **le mouvement complémentaire venait en complément du mouvement général** où il y a eu déjà un taux de satisfaction très satisfaisant pour les prioritaires. Pour les stagiaires, il s'agissait d'une première opportunité d'avoir une mutation. Pourtant, il y a eu une nette diminution du nombre de stagiaire en demande prioritaire (20 personnes) ce qui permet de dire que cette population a été correctement traitée. La DG a fait le choix d'ouvrir au maximum le mouvement général.

➤ **Concernant les fermetures/fusions des postes C4**, il y a eu des réunions interrégionales. La politique présentée aux organisations syndicales vise à préserver l'évolution interne pour les catégories A+. Il y aura bien une évolution de la géométrie de parcours dans le métier comptable.

➤ **Concernant les DISI**, il y a effectivement des vacances d'emplois. La DG nous a affirmé avoir un souci de recrutement en informatique avec des candidatures effectives en nombre insuffisant même si cela évolue un peu. La DG continue les campagnes de recrutement mais soit il y a des absences de candidatures, soit un souci de préservation concernant d'autres emplois informatiques en cas de promotion interne. Pour les mutations entre DISI, le mouvement général prochain sera compliqué car il faudra préserver tous les services dans leur fonctionnement.

➤ **Concernant les DIRCOFI**, les soldes négatifs en effectifs qui touchent la plupart des DIRCOFI sont dus à des temps partiels et ne nécessitent pas forcément des affectations aux yeux de la DG.

Au final, dans les suites on dénombre 158 modifications.

On obtient donc environ 90 'apports' pour ce mouvement complémentaire – 59 au projet + 27 dans les suites - (c'est-à-dire 90 agents mutés provenant d'une autre direction que la direction d'origine) .

Quant au *total* des mutations (comprenant donc les mutations intra-directionnelles et dans un même département), il s'élève à 109 au projet (contre 183 l'année précédente) plus 135 dans les suites.

VOTE

Pour : Administration
Contre : Organisations syndicales
Abstention : —

Explication de vote CGT :

1 – La CGT a réaffirmé son opposition à l'organisation « au rabais » de ce mouvement complémentaire, avec un temps très court de consultation et une CAP prévue initialement pour ne durer qu'une seule journée. En effet, cela nous oblige à déterminer les dossiers plus urgents, avec par exemple des situations qui se dégradent ou se modifient défavorablement.

Nous avons aussi souligné le problème des effectifs et le taux de satisfaction très faible de ce mouvement.

